



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

Convocation : 11 juillet 2022

Affichage : 20 juillet 2022

Étaient présents : Jean-Luc Point, Gérard Collet, Dominique Martinet, Delphine Rousseau, Françoise Thomas-Collet, Alain Servaes, Laetitia Poulter et Roger Boisumeau

Absents excusés : Christian Bory, Absente : Joëlle Charieau.

Secrétaire de séance : Gérard Collet.

Approbation du CR du CM du 22 juin 2022

A l'unanimité, le CR est approuvé

Vente Résidence Ranger

Le maire présente une synthèse des dépenses et recettes comptabilisées et/ou estimées depuis 1997.

Le bilan financier est déficitaire d'environ 125 000 €.

Par ailleurs, le montant des travaux à entreprendre à très moyen terme pour répondre aux obligations en matière de rénovation énergétique des logements, peut être estimé à 80/100 000 € pour les 4 logements, sans possibilité d'augmenter les loyers des locataires en place.

Le projet de la municipalité de vendre la Résidence a été longuement débattu au cours de plusieurs réunions du conseil.

Le maire estime qu'il convient maintenant de prendre une décision définitive.

Après un dernier échange et un tour de table, le conseil décide à la majorité (6 voix pour – 2 abstentions) :

- Mise en vente de la Résidence (le prix net vendeur ne devra pas être inférieur à 160 000 €) chez 3 agences immobilières et un notaire (pas de mandat exclusif)
- Sur proposition du 2^{ème} adjoint, une étude sera menée en parallèle afin de connaître avec précision le coût de la création d'une copropriété, ses avantages et ses inconvénients, au cas où la vente par appartement s'imposerait.

Mise à jour du RIFSEEP

Après avoir rappelé ce qu'est le RIFSEEP mis en place à Loubillé depuis octobre 2017, le maire présente le nouvel organigramme faisant apparaître les 2 catégories dans lesquelles est classé le personnel :

- Catégorie C1 : personnel indispensable au bon fonctionnement des services municipaux quelle que soit la nature des compétences requises.
- Catégorie C2 : autre personnel

Montant individuel du RIFSEEP

Les montants sont augmentés. Toutes les autres conditions restent inchangées.

Répartition IFSE – CIA

La répartition reste inchangée : 50 % IFSE – 50 % CIA

Versement du RIFSEEP : Le mode de versement est inchangé :

- L'IFSE est versé par douzième chaque mois.
- Le CIA est versé en une seule fois en fin d'année après l'entretien professionnel annuel. Il peut être amputé ou supprimé sur proposition justifiée du N+1. Le maire tranche en dernier ressort. A l'unanimité, le conseil valide toutes les propositions du maire.

Convention SIEDS Energie

Le SIEDS, l'Association des maires de France et l'Association des maires ruraux de France proposent la signature d'une convention dont le but est d'aider les communes sollicitées par des porteurs de projets dans les domaines de l'éolien, du photovoltaïque et de la méthanisation.

Les aides portant majoritairement sur la partie « amont » d'un projet, Loubillé est peu concernée puisque le permis d'aménager a été délivré, pour le dossier Voltalia, en mars 2022.

Par ailleurs, concernant l'éolien, la convention proposée fait double emploi avec le « guide des bonnes pratiques » édité par Mellois en Poitou.

En conséquence et à l'unanimité, le conseil décline la proposition de signature de cette convention.

Maîtrise d'œuvre rénovation de la Grand Rue – Appel à concurrence

Le maire informe le conseil des conditions de l'appel à concurrence effectué dans la cadre de la procédure « MAPA restreinte » : annonce sur un site spécialisé et agréé (Médialex) et annonces dans la presse locale (Courrier de l'Ouest et Charente libre).

A ce jour, 11 sociétés/bureau d'études ont téléchargé le dossier de consultation.

La date limite du dépôt des offres est fixée au vendredi 19 juillet à 12h.

Les offres reçues seront étudiées par ID79 qui proposera à la municipalité les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes attribuées selon le barème indiqué dans le règlement de consultation.

La commission Appel d'offres choisira en dernier ressort

Les membres du conseil donnent acte au maire de ces informations.

Madame F. Thomas Collet, en tant que présidente d'ABC ne participe pas à la délibération suivante et sort de la salle

Subvention à l'association ABC

L'association ABC organise le 24 juillet la manifestation « Partir en livre » qui s'inscrit dans un cadre national.

L'invitation et la prise en charge de 10 écrivains français et britanniques occasionnent un coût que l'association ne peut prendre totalement en charge.

Pour y faire face, ABC sollicite une subvention de 160 € pour équilibrer son budget.

Vu l'intérêt de cette manifestation dont une partie s'adresse aux enfants, le maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande de subvention.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le conseil émet un avis favorable à la demande de subvention de 160 €.

Madame F. Thomas Collet, réintègre la salle du conseil

Fonds départemental d'aide aux jeunes

Comme chaque année, la municipalité est invitée à subventionner ce fonds.

A l'unanimité, le conseil décline l'invitation.

Madame L. Poulter, présidente d'Espoir Nature ne participe pas à la délibération suivante et sort de la salle

Action Pass'port

En 2021, l'association Espoir Nature a été agréée comme structure d'accueil des jeunes bénéficiant du dispositif « Pass'port ».

A la suite d'une mauvaise formulation de la délibération prise à l'époque, cet agrément n'était valable qu'un an.

Il convient donc de rectifier l'erreur et d'aligner les conditions imposées à Espoir Nature sur celles des autres structures, à savoir « durée de l'agrément 1 an, renouvelable par tacite reconduction ».

Après délibération, le conseil, à la majorité (5 voix pour – 2 abstentions), approuve la modification proposée.

Madame L. Poulter, réintègre la salle du conseil

Référent P.A.H.

Le pays mellois, pour la 2^{ème} fois, vient d'être labellisé Pays d'Art et d'Histoire par le ministère de la culture.

Ce label est valable 10 ans (2022 – 2032).

Sous l'égide de la communauté de communes, le pays mellois recherche des référents/correspondants (élus et/ou habitants) capables de faire remonter toute information utile à la mise en valeur du territoire.

Cette proposition sera relayée dans les supports municipaux habituels de communications (la Plume, site internet, page Facebook).

Défense incendie à la Mort Limouzin

Le maire présente les 2 devis prévus lors de la réunion du conseil du 23 mai 2022.

- N.A.T.P. : 22 320 € TTC
 - CITERNEO/SIVU : 6 287 € TTC (citerne = 3 503 € TTC - travaux SIVU = 2 784 €)
- Même en comptant une possible DETR à 30 % applicable sur le devis N.A.T.P., le devis CITERNEO/SIVU est le plus compétitif.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer ce devis et à engager les travaux.

Questions/informations diverses

Le 2^{ème} adjoint tient à exprimer, sans aucune réserve, sa satisfaction, ainsi que celles des personnes de son entourage, à propos de l'organisation de la manifestation du 13 juillet.

Qu'ils soient élus ou employés municipaux, tous ceux qui ont été mobilisés méritent les remerciements de la municipalité et des habitants.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.
secrétaire de séance*